

Sujet : Absence d'avis - Dossier 2022-ARA-AU-1126 - Saint-Agrève (07) - Mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la "restructuration-extension de l'hôpital de Moze"

De : Autorité-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE emis par FABIE Emma (Assistante) - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE <ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 19/04/2022, 09:56

Pour : mairie@saintagreve.fr

Copie à : MRAe - Mission Régionale d'Autorité Environnementale AuRA - CGEDD/MIGT Lyon <mrae.aura@developpement-durable.gouv.fr>, PREF07 pref-secretariat-prefet - 07 ARDECHE/PREFET-CABINET/SECRETARIAT PREFECTORAL <pref-secretariat-prefet@ardeche.gouv.fr>

Bonjour,

Nous vous informons que, à défaut de s'être prononcée dans le délai prévu par les textes, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

Une information sur cette absence d'avis figure sur le site internet de la MRAe :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>

Cordialement.

Nota : copie à la Préfecture pour information

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
CIDDAE / Pôle AE

Missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) - Ministère de la Transition écologique

Avis rendus sur plans et programmes de la MRAe Auvergne - Rhône-Alpes en 2022

publié le 19 avril 2022

Les Missions régionales d'autorité environnementale sont compétentes pour certains types de plans et programmes – les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales – et pour les projets ayant fait notamment l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

AVRIL 2022

Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le projet de restructuration-extension de l'hôpital de Moze sur la Commune de Saint Agrève (07)

Projet porté par la Commune de Saint Agrève

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-52 du code de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

2022AARA26 / 2022-ARA-AUPP-01126

Absence d'avis du 17 avril 2022

Projet Inspire de création des lignes BHNS B et C de l'agglomération de Clermont-Ferrand et mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne et Durtol (63)

Projet porté par le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise et Clermont-Auvergne Métropole (Puy-de-Dôme)

2022AARA25 (format pdf - 3.2 Mo - 13/04/2022) / 2022-ARA-AUPP-1127

Avis délibéré le 12 avril 2022

Réglementations des boisements et reboisements des communes de Chanteuges, Montclard et Sembadel (43)

Projet porté par le Département de la Haute-Loire (Haute-Loire)

2022AARA24 (format pdf - 1.3 Mo - 13/04/2022) / 2021-ARA-AUPP-1128

Avis du 12 avril 2022

MARS 2022

Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bully (69)

Projet porté par la commune de Bully (Rhône)

2022AARA23 (format pdf - 796.8 ko - 30/03/2022) / 2022-ARA-AUPP-1124

Avis du 29 mars 2022

Modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements et de l'habitat (PLUI-HD) de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry (73)

Projet porté par la communauté d'agglomération de Grand Chambéry (Savoie)

2022AARA22 (format pdf - 316.3 ko - 29/03/2022) / 2022-ARA-AUPP-1123

Avis du 29 mars 2022

Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Janneyrias (38)

Projet porté par la commune de Janneyrias (Isère)

2022AARA21 (format pdf - 782.5 ko - 29/03/2022) / 2022-ARA-AUPP-1122

Avis du 29 mars 2022

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révision de Passins sur la commune d'Arandon Passins (Isère)

Projet porté par la commune d'Arandon Passins

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-52 du code de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

2021AARA20 / 2021-ARA-AUPP-01121

Absence d'avis du 28 mars 2022

Réglementations des boisements et reboisements de la commune de Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire (42)

Projet porté par le Département de la Loire (Loire)

2022AARA19 (format pdf - 629.2 ko - 20/03/2022) / 2021-ARA-AUPP-1118

Avis du 18 mars 2022

Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (38)

Projet porté par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (Isère)

2022AARA18 (format pdf - 432.8 ko - 16/03/2022) / 2021-ARA-AUPP-1120

Avis du 15 mars 2022

Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Valence (26)

Projet porté par la commune de Valence (Drôme)

2022AARA17 (format pdf - 2.2 Mo - 15/03/2022) / 2021-ARA-AUPP-1119

Avis du 15 mars 2022

Schéma de cohérence territoriale (Scot) de Bresse Val de Saône du syndicat mixte Bresse Val de Saône (01)

Projet porté par le syndicat mixte Bresse Val de Saône (Ain)

2022AARA16 (format pdf - 1 Mo - 15/03/2022) / 2021-ARA-AUPP-01115

Avis du 15 mars 2022

Plan climat-air-énergie-territorial (PCAET) sur la communauté de communes de Porte Dromardeche (Arèche/Drôme) (07/26)

Projet porté par la communauté de communes de Porte Dromardeche

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-52 du code de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

2022AARA15 / 2021-ARA-AUPP-01114

Absence d'avis du 10 mars 2022

Révision des réglementations des boisements et reboisements sur les Communes de La Chappelle-d'Aurec et le Chambon sur Lignon (43)

Projet porté par le Département de la Haute-Loire

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-52 du code de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

2022AARA14 / 2021-ARA-AUPP-01113

Absence d'avis du 6 mars 2022

FÉVRIER 2022

Révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur la Commune de Dunière-sur-Eyrieux (07)

Projet porté par la Commune de Dunière-sur-Eyrieux

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-52 du code de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

2022AARA13 / 2020-ARA-AUPP-1110

Absence d'avis du 26 février 2022

Abrogation du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Oriol-en-Royans (26)

Projet porté par la commune d'Oriol-en-Royans (Drôme)

2022AARA12 (format pdf - 766.4 ko - 17/02/2022) / 2021-ARA-AUPP-1111

Avis du 15 février 2022

Révision des réglementations des boisements et reboisements sur la Commune de Saint-Bonnet-Le-Courreau (42)

Projet porté par la Commune de Saint-Bonnet-Le-Courreau (Loire)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-52 du code de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

2022AARA11 / 2020-ARA-AUPP-1108

Absence d'avis du 17 février 2022

Révisions allégées n°1 et n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Val d'Isère (73)

Projet porté par la commune de Val d'Isère (Savoie)

2022AARA10 (format pdf - 774.8 ko - 16/02/2022) / 2021-ARA-AUPP-1109 et 2021-ARA-AUPP-1112

Avis du 15 février 2022.

Modification n°3 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la métropole de Lyon (69)

Projet porté par la métropole de Lyon (Rhône)

2022AARA9 (format pdf - 996.8 ko - 09/03/2022) / 2021-ARA-AUPP-1106

Avis du 15 février 2022

Révision de la carte communale (CC) de Coutansouze (03)

Projet porté par la commune de Coutansouze (Allier)

2022AARA8 (format pdf - 710.1 ko - 15/02/2022) / 2021-ARA-AUPP-1107

Avis du 15 février 2022

Cadrage préalable du projet de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du bassin de la Bourbre (38)

Projet porté par la commission locale de l'eau de la Bourbre (Isère)

2022AARA7 (format pdf - 415.3 ko - 02/02/2022) / 2021-ARA-AUPP-1125

Avis du 1er février 2022

JANVIER 2022

Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Malicorne (03)

Projet porté par la commune de Malicorne (Allier)

2022AARA6 (format pdf - 1.2 Mo - 26/01/2022) / 2021-ARA-AUPP-1103

Avis du 26 janvier 2022

Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Avermes (03)

Projet porté par la commune d'Avermes (Allier)

2022AARA5 (format pdf - 821.6 ko - 24/01/2022) / 2021-ARA-AUPP-1104

Avis du 24 janvier 2022

Modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Grenoble-Alpes-Métropole (38)

Projet porté par la Métropole de Grenoble (Isère)

2022AARA4 (format pdf - 970.2 ko - 21/01/2022) / 2021-ARA-AUPP-1102

Avis du 21 janvier 2022

Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Haut-Chablais (74)

Projet porté par la Communauté de communes du Haut-Chablais (Haute-Savoie)

2022AARA3 (format pdf - 925.5 ko - 20/01/2022) / 2021-ARA-AUPP-1098

Avis du 18 janvier 2022

Révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) sur la Commune de Maurs (15)

Projet porté par la Communauté de Commune Châtaigneraie Cantalienne

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-52 du code de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

2022AARA2 / 2020-ARA-AUPP-1101

Absence d'avis du 20 janvier 2022

Révision du plan local d'urbanisme (PLU) arrêté sur la Commune de Chapareillan (38)

Projet porté par la commune de Chapareillan

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-52 du code de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

2021AARA1 / 2020-ARA-AUPP-1100

Absence d'avis du 14 janvier 2022

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 73 43 19 45
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-
durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2022-ARA-AUPP-01126

N° Garance : 2022-008507

Intitulé du projet : Mise en compatibilité du PLU avec le projet de restructuration-
extension de l'hôpital de Moze

Localisation : Saint-Agrève – Ardèche (07)

Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu le 17/01/2022

L'avis sera émis dans les 3 mois à compter de la date de réception du dossier, **soit au plus tard le 17/04/2022** et sera disponible sur le site de la MRAE :
www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r88.html

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.